

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_09\_174a

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice :

Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

- Titulaires : 31
- Suppléants : 4

Date de convocation : 13 septembre 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 33

#### PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA PRESTATION D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES (2024) : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

Monsieur le Président rappelle que les prestations d'entretien des locaux des différents bâtiments de la Communauté de Communes sont effectuées soit en régie, par les communes via des conventions, ou par des prestataires privés.

Tout en gardant le même fonctionnement, et afin de réduire les coûts, il a été décidé de lancer une consultation pour les sites dont le nettoyage est réalisé par des prestataires extérieurs, pour l'année 2024, qui sont les suivants :

- Siège administratif et centre technique
- La maison intercommunale de loisirs
- La maison intercommunale de la petite enfance (partiellement)
- Le centre minier (musée et bâtiment administratif)
- L'office de tourisme
- Les cabinets de santé (Damvix, Nieul sur l'Autise, et Vix)
- La maison de santé pluridisciplinaire multi sites (Benet et Maillezais)
- La salle omnisports de Saint Hilaire des Loges

La consultation va être divisée en lots dont certains vont faire l'objet de marché réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L5132-4 du code du travail conformément à l'article L2113-13 du Code de la commande publique et à des structures du handicap conformément à l'article L2113-12 du Code de la commande publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande publique,

Considérant qu'il convient de lancer une consultation pour les prestations d'entretien des locaux, afin d'en réduire les coûts et d'uniformiser les dates des contrats,

Considérant que l'ensemble des prestations est estimé à 90 000 € HT, pour l'année 2024,

Considérant que cette consultation relative à un marché de prestations de services va faire l'objet d'une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique,

Monsieur le Président demande au Conseil son autorisation pour lancer la consultation afin d'effectuer le choix de prestataires pour les prestations d'entretien des locaux, pour l'année 2024, en procédure adaptée.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

S'LO

ID : 085-248500563-20230919-2023CC\_09\_174A-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à lancer une consultation afin d'effectuer le choix de prestataires pour les prestations d'entretien des locaux communautaires, pour l'année 2024, en procédure adaptée.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette procédure.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 19 septembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 29/09/2023

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-248500563-20230919-2023CC\_09\_174A-DE